

**Vingtième Conférence annuelle
des Hautes Parties contractantes au Protocole II
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction
ou la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

2 novembre 2018
Français
Original : anglais

Genève, 20 novembre 2018
Point 12 de l'ordre du jour provisoire
Adoption des coûts estimatifs pour 2019

**Coûts estimatifs
Vingt et unième Conférence annuelle des Hautes Parties
contractantes au Protocole II modifié, en 2019**

Note du Secrétariat

1. La vingtième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, tenue à Genève le 20 novembre 2018, a décidé de convoquer la vingt et unième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes durant une journée, à une date restant à déterminer.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de ladite conférence, qui s'élèvent à 97 500 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts. Le budget biennal pour 2019 et 2020 s'élève à 195 000 dollars (97 500 x 2).
3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, lorsque toutes les dépenses s'y rapportant auront été comptabilisées. Les éventuels ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors calculés en conséquence.
4. S'agissant des dispositions financières, il est rappelé que, conformément aux mesures adoptées en 2017, les contributions mises en recouvrement pour financer les coûts liés à la préparation et à la tenue des réunions sont calculées en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la différence entre, d'une part, le nombre d'États Membres de l'Organisation et, d'autre part, le nombre d'États autres que les Hautes Parties contractantes qui participent à la réunion auquel s'ajoute celui des Hautes Parties contractantes. Les États qui ne sont pas des Hautes Parties contractantes, mais qui acceptent l'invitation à prendre part auxdites conférences et réunions, participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.
5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes et aux États qui participent aux travaux de la Conférence sans être parties au Protocole de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.



**Vingt et unième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié
annexé à la Convention sur certaines armes classiques
Genève, 2019 (une journée, avec comptes rendus analytiques)**

(Montants en dollars des États-Unis)

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	13 500							13 500
Traduction de la documentation		11 800		21 400	23 900			57 100
Services d'appui ¹						800		800
Divers ²							6 600	6 600
Total	13 500	11 800		21 400	23 900	800	6 600	78 000

A.	Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)	78 000
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence	
1)	<i>Matériels, fournitures et publications</i>	6 000
	Total partiel	6 000
	<i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i>	800
	Total partiel B	6 800
C.	Provision pour imprévus	12 700
	Total général (arrondi) A + B + C	97 500

Note : Budget biennal pour 2019 et 2020 : 195 000 dollars (97 500 x 2)

¹ Technicien du son/enregistrement (2 x 1 jour) : 800 dollars.

² Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un enregistreur numérique : 100 dollars ; secrétaire (2 x 2 jours) : 1 600 dollars ; agent chargé du contrôle des documents (1 x 1 jour) : 400 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et la gestion des ressources financières : 4 500 dollars.